

COSA CIP 1000

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : COSA CIP 1000

Autres moyens

sans objet

d'identification

Utilisation recommandée Détergent

Restrictions conseillées pour

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

l'utilisation

Information sur la dilution du 0.0 % - 3.0 %

produit

Société Ecolab Inc.

370 N. Wabasha Street

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

d'urgence

Numéro de téléphone d'appel : 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 03/19/2014

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Produit TEL QUE VENDU

Corrosion de la peau : Catégorie 1A Dommages occulaires : Catégorie 1

graves

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

: Catégorie 1A Corrosion de la peau Dommages occulaires : Catégorie 1

graves

Éléments d'étiquetage SGH

Produit TEL QUE VENDU

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/

un équipement de protection des yeux/ du visage.

903900-01 1/12

COSA CIP 1000

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage:

Garder sous clef.

Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclarations sur la sécurité

Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur

et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Entreposage: Garder sous clef. Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers : Aucun à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Produit TEL QUE VENDU

Substance pure/mélange Mélange

903900-01 2/12

COSA CIP 1000

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

hydroxyde de potassium 1310-58-3 10 - 30 acetic acid, (ethylenedinitrilo)tetra-, tetrasodium salt 64-02-8 1 - 5 Ingrédient de propriété 1 - 5 alcohol

industrielle

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Produit TEL QUE VENDU

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de la réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de la réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

903900-01 3/12

COSA CIP 1000

Produit TEL QUE VENDU

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Aucun à notre connaissance.

Dangers spécifiques pendant : Risque d'incendie

la lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion

dangereux

: Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Produit TEL QUE VENDU

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'inflammation. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Déversements - Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (ie. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un contenant pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir le chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Déversements - Précautions : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

903900-01 4/12

COSA CIP 1000

pour la protection de l'environnement

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (ie. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un contenant pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir le chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Produit TEL QUE VENDU

Conseils pour une manipulation sans danger : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). Ne pas ingérer. Tenir à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conditions de stockage sures

: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas entreposer près des acides. Conserver à l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

: 5 °C à 50 °C Température d'entreposage

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conditions de stockage sures : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Produit TEL QUE VENDU

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
potassium hydroxide	1310-58-3	Ceiling	2 mg/m3	ACGIH
		Ceiling	2 mg/m3	NIOSH REL

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Écran facial

903900-01 5/12

COSA CIP 1000

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en cas de contact ou

danger d'éclaboussure.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Écran facial

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Produit TEL QUE VENDU Produit à LA DILUTION

RECOMMANDÉE

Aspect : liquide liquide

Couleur : ambre ambre

Odeur : légère légère

pH : 12.7, 100 % 11.9 - 12.9

Point d'éclair : 93 °C vase clos, N'entretient pas la combustion.

Seuil de l'odeur : donnée non disponible Point de fusion/congélation : donnée non disponible

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

 $: > 35 \, ^{\circ}\text{C}$

903900-01 6 / 12

COSA CIP 1000

Taux d'évaporation : donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

: donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Densité relative : 1.178
Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: donnée non disponible

Température d'auto-

Masse moléculaire

inflammation

: donnée non disponible

Décomposition thermique : donnée non disponible
Viscosité, cinématique : donnée non disponible
Propriétés explosives : donnée non disponible
Propriétés comburantes : donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: donnée non disponible: donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produit TEL QUE VENDU

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Matières organiques

Métaux Acides

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Produit TEL QUE VENDU

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

903900-01 7 / 12

COSA CIP 1000

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau. Peut causer une réaction

allergique cutanée.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Produit TEL QUE VENDU

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Irritation, Corrosion, Réactions allergiques

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

Toxicité

Produit TEL QUE VENDU

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité épidermique aiguë : donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la : donnée non disponible

peau

Lésion/irritation grave des

yeux

: donnée non disponible

Sensibilisation cutanée et

respiratoire

: donnée non disponible

Cancérogénicité : donnée non disponible Effets sur la reproduction : donnée non disponible

903900-01 8 / 12

COSA CIP 1000

Mutagénécité de la cellule

germinale

: donnée non disponible

Tératogénicité

: donnée non disponible

STOT - exposition unique STOT - exposition répétée : donnée non disponible : donnée non disponible

Toxicité par aspiration

: donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit TEL QUE VENDU

Écotoxicité

Effets sur l'environnement

: Nocif pour les organismes aquatiques.

Produit

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

: donnée non disponible : donnée non disponible

aquatiques

Toxicité pour les algues

: donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons

: hydroxyde de potassium

96 h CL50: 80 mg/l

acetic acid, (ethylenedinitrilo)tetra-, tetrasodium salt

96 h CL50 Poissons: 121 mg/l

alcohol

96 h CL50: 140 mg/l

Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

donnée non disponible

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit TEL QUE VENDU

Méthodes d'élimination

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

903900-01 9/12

COSA CIP 1000

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients

vides.

RCRA - Resource

Conservation and Recovery Authorization Act Déchet

dangereux

: D002 (Produits corrosifs)

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination

: Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients

vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit TEL QUE VENDU

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

No. ONU : 1814

Description des : Potassium hydroxide, solution

marchandises

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime

(IMDG/IMO)

No. ONU : 1814

Description des : POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION

marchandises

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Polluant marin : non

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pas prévue pour le transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produit TEL QUE VENDU

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ
			(lbs)

903900-01 10 / 12

COSA CIP 1000

hydroxyde de potassium 1310-58-3 1000 6667

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque aigu pour la santé

SARA 302 : SARA 302: Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis

aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : SARA 313: Cette matière ne contient aucun composé chimique avec

un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une

déclaration est nécessaire.

California Prop 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

1907/2006 (UE):

non établi(e)

La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :

non établi(e)

Inventaire des États-Unis TSCA :

Dans l'inventaire TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :

non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

non établi(e)

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

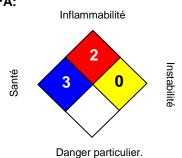
non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

903900-01 11 / 12

COSA CIP 1000

Produit TEL QUE VENDU NFPA:

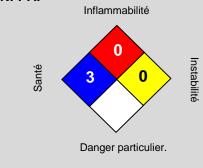


HMIS III:

SANTÉ	3*
INFLAMMABILITÉ	2
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, * = Chronique

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE NFPA:



HMIS III:

SANTÉ	3
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, * = Chronique

Date d'émission : 03/19/2014

Version : 1.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES: Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

903900-01 12/12